

DEC22248DAJ

Décision du 10 mars 2022 portant nomination de Mme Béatrice LAROCHE en qualité de Directrice de l'unité de recherche UR1404 MalAGE

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 20 janvier 2020 portant prolongation du mandat de Mme Béatrice LAROCHE en qualité de Directrice adjointe de l'unité de recherche n°UR1404 MalAGE – Mathématiques et Informatique Appliquées du Génome à l'Environnement, du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juillet 2022, il est mis fin au mandat de Mme Béatrice LAROCHE en qualité de Directrice adjointe de l'unité de recherche n°UR1404 MalAGE – Mathématiques et Informatique Appliquées du Génome à l'Environnement.

Article 2 :

A compter 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 30 juin 2027, Mme Béatrice LAROCHE est nommée en qualité de Directrice de l'unité de recherche n°UR1404 MalAGE – Mathématiques et Informatique Appliquées du Génome à l'Environnement.

Fait à Paris, le 10 mars 2022

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

